

Les Cahiers des dix



Les quatre érections canoniques de la paroisse de Québec (1664-1684)

André Vachon, S.R.C.

Number 43, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015544ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015544ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vachon, A. (1983). Les quatre érections canoniques de la paroisse de Québec (1664-1684). *Les Cahiers des dix*, (43), 61–71. <https://doi.org/10.7202/1015544ar>

Les quatre érections canoniques de la paroisse de Québec (1664-1684)

Par ANDRÉ VACHON, S.R.C.

En 1663, par une ordonnance publiée à Paris le 26 mars¹ et confirmée par le roi au mois d'avril suivant², Mgr de Laval³ avait créé le Séminaire de Québec, qui devait être, pendant des années, l'âme de l'Église canadienne. Or, dès qu'il reçut à Québec, en 1664, la nouvelle de l'établissement, peu après son départ de France, l'année précédente, du Séminaire des Missions étrangères de Paris, il entreprit d'y unir le Séminaire de Québec.

L'union des deux institutions fut réalisée, après quelques démarches préliminaires⁴, par-devant les notaires Claude Le Vasseur et Pierre Muret, du Châtelet de Paris, le 29 janvier 1665. Les messieurs du Séminaire des Missions étrangères de Paris déclaraient avoir reçu des lettres patentes du 22 août 1664, «signées de sa main, et scellées de son sceau», par lesquelles Mgr de Laval donnait «permission au [...] supérieur et directeurs du dit Seminaire de Paris d'envoyer de leurs Ecclesiastiques en Canada et nouvelle france, et d'y establir un seminaire en la ville de Quebec⁵ et en tous autres lieux de son diocèse et de sa jurisdiction [...] [et] a cet effet [avait] uni et

1. Archives du Séminaire de Québec (ASQ), Polygraphie 9, 1; Archives nationales du Québec à Québec (ANQ-Q), Insinuations du Conseil souverain, 1, 4; *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada (Édits, ord.)*, 1 (Québec, E.-R. Fréchette, 1854), 33-35.

2. ASQ, Séminaire 11, 1; ANQ-Q, Ins. Cons. souv., 1, 4-6; *Édits, ord.*, 1, 35-37.

3. Voir André Vachon, *François de Laval*, [Montréal], Fides/[Québec], Les Presses de l'université Laval, [1980].

4. Lettre de Mgr de Laval au Séminaire des Missions étrangères de Paris, 20 août 1664 (ASQ, Séminaire 2, 51); Permission au Séminaire des Missions étrangères de Paris de s'établir à Québec, 22 août 1664 (*ibid.*, 28b).

5. La formule désigne, en fait, le Séminaire — déjà établi — de Québec, dont le Séminaire des Missions étrangères de Paris était invité à prendre possession.

annexé, [...] des apresent et pour tousiours irrevocablement la maison du Seminaire de Canadas [...] [au] dit Seminaire des Missions estrangeres de paris». Voulant «correspondre aux pieuses intentions» de Mgr de Laval, le supérieur et les directeurs du séminaire de Paris acceptèrent «d'un commun accord» l'union proposée.⁶

Ce n'est pas seulement le Séminaire de Québec qui, dans l'acte du 19 janvier 1665, était «annexé» au Séminaire des Missions étrangères de Paris, mais aussi «la cure et paroisse» de Notre-Dame de Québec, laquelle, précisait-on, serait «administrée», sous la «superiorite» du séminaire de Paris, par des prêtres tirés du Séminaire de Québec⁷.

Parce qu'elle devait servir aussi d'église cathédrale, et pour qu'y fussent assurés «la decence, et lhonneur deu au Service divin»⁸, Mgr de Laval avait voulu, en effet, que l'église paroissiale de Québec fût unie au Séminaire des Missions étrangères — c'est-à-dire, à toutes fins utiles, au Séminaire de Québec, dans la mesure où ce dernier deviendrait une maison, établie à Québec, de celui de Paris⁹. Le 15 septembre 1664, il signait l'acte d'érection canonique, sous le titre de l'Immaculée-Conception, de la paroisse, et l'unissait à perpétuité au Séminaire des Missions étrangères de Paris¹⁰.

Cette union de la cure au Séminaire [...], écrit l'abbé Noël Baillargeon¹¹, Mgr de Laval aurait bien voulu la voir confirmer par Rome. [...] Mais le Saint-Siège préféra s'en tenir à la conduite qu'il avait adoptée à l'égard de l'annexion du Séminaire de Québec à celui de Paris et se con-

6. ASQ, Séminaire 2, 28a.

7. *Loc. cit.*

8. ASQ, Paroisse de Québec, 128.

9. En 1665, par exemple, Mgr de Laval parlait de l'union de la cure de Québec à son séminaire (*Quebecen. beatificationis et canonizationis ven. servi Dei Francisci de Montmorency-Laval, Episcopi Quebecensis (Altera nova positio)*, (Typis Polyglottis Vaticanis, 1956), 102.)

10. ASQ, Paroisse de Québec, 21.

11. Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*, I (Québec, Les Presses de l'université Laval, 1972), 63s.

tenta d'une approbation tacite. Le fondateur s'efforça donc d'y suppléer par ses propres moyens. Il renouvela l'érection et l'union de la cure à trois reprises, d'abord en 1670¹², puis le 29 octobre 1678¹³ et finalement, le 14 novembre 1684. À chaque occasion, la cérémonie se déroula non plus à l'autel principal, dédié à l'Immaculée Conception depuis la dédicace de la cathédrale en 1666, mais à l'autel de la sainte Famille choisie comme patronne de la paroisse.

Quatre érections de la cure de Québec en vingt ans, voilà qui a de quoi étonner. Je présume, néanmoins, que Mgr de Laval avait, chaque fois, une bonne raison pour renouveler un acte aussi solennel; et il serait difficile de croire, comme le laisse entendre l'abbé Baillargeon dans le texte cité plus haut, qu'il voulût imposer, en la reconfirmant périodiquement, une union que Rome se refusait à entériner. Il est vrai qu'il avait promis, lors d'un accord entre lui et le Séminaire de Paris¹⁴, le 6 octobre 1666, de «procurer à Rome la réunion» de la cure au séminaire: il s'y employa avec zèle, comme le reconnaît l'abbé Baillargeon¹⁵. Or, les démarches du prélat auprès du Saint-Siège, dont l'abbé Baillargeon dit avec raison qu'elles n'aboutirent point, constituent pourtant la clé du mystère apparent d'une quadruple érection, pourvu qu'on ne les isole pas des autres requêtes pressantes qu'il adressait à Rome, en particulier pour l'établissement d'un évêché en Nouvelle-France.

Déjà, le 26 août 1664, — trois semaines avant la première érection de la cure, — Mgr de Laval avait demandé aux cardi-

12. «L'acte est perdu», écrit Baillargeon (*op. cit.*, 63, note 94), «mais il est mentionné [dans un contrat du] 29 octobre 1686» (ASQ, Séminaire 1, 45); cela est vrai, mais il eût été préférable de citer plutôt la mention (beaucoup plus explicite) que fait Mgr de Laval lui-même de l'acte d'érection de 1670 dans celui du 14 novembre 1684: «parochiam in nostra Ecclesia Cathedrali ad altare deo sub Invocatione Sanctae familiae consecratum Erexi-mus et Institui-mus per publicum Instrumentum anno christi millesimo sexcentesimo septuagesimo...» (ASQ, Paroisse de Québec, 24).

13. C'est la date que donne le fichier des ASQ; mais le document porte celle du 30 octobre 1678 («tertio Calendas Novembreis [sic]...»). ASQ, Paroisse de Québec, 22.

14. D'ailleurs représenté par trois prêtres de Québec, MM. de Bernières, de Maizerets et Dudouyt (ASQ, Séminaire 2, 57).

15. Baillargeon, *op. cit.*, 63.

naux de la Propagande la création d'un diocèse à Québec¹⁶. En novembre 1665, puis en octobre 1666, il renouvelait, tant au pape qu'à la Propagande, la même requête, faisant également part de son désir que fût confirmée l'union du Séminaire des Missions étrangères à la cure¹⁷. Il eut, en 1667, la joie de recevoir du cardinal Antonio la nouvelle que la Propagande jugeait opportun d'élever l'église de Québec au rang de cathédrale; en septembre, il remercia les cardinaux avec effusion, tout en rappelant la nécessité de créer un évêché en Nouvelle-France et d'unir la cure au séminaire qu'il avait formé, à Québec, de prêtres du séminaire de Paris¹⁸. En fait, si la Propagande avait, par décret du 15 décembre 1666, accepté l'établissement de l'évêché que sollicitaient Louis XIV et Mgr de Laval¹⁹, l'affaire tourna court. Le pape Clément IX approuva, en mai 1668, l'élévation de l'église paroissiale de Québec au rang de cathédrale et son union à l'évêché de Québec, et autorisa l'érection d'un chapitre²⁰, mais les bulles ne furent pas expédiées, peut-être, comme le laisse entendre Mgr de Laval, par suite de la «mort prématurée» du pape²¹. Aussi le vicaire apostolique revint-il à la charge le 27 août 1670, sollicitant — de Clément X, cette fois, — l'érection de l'évêché, l'élévation de l'église paroissiale au rang de cathédrale et son union au Séminaire de Québec²².

Ce fut en cette année 1670, justement, que Mgr de Laval érigea pour la deuxième fois la paroisse de Québec, dont il confia le soin aux prêtres qu'il avait «fait venir» du Séminaire des Missions étrangères de Paris, — c'est-à-dire au Séminaire de Québec²³. Le prélat savait, à ce moment-là, qu'à Rome,

16. *Altera nova positio*, 99s.

17. *Ibid.*, 102, 110s.; Archives de l'Archevêché de Québec (AAQ), Copies de lettres, I, 45s., 49.

18. *Altera nova positio*, 113s.

19. Lucien Campeau, *L'évêché de Québec (1674). Aux origines du premier diocèse érigé en Amérique française* (Québec, La Société historique de Québec, 1974), 76.

20. Ivanhoë Caron, «Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le Régime français», *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, 1939-40*, 208.

21. *Altera nova positio*, 122. (Traduit du latin.)

22. *Ibid.*, 121s.

23. ASQ, Paroisse de Québec, 24. — Voir, plus haut, note 12.

loin d'être enclin à confirmer l'union de la cure au séminaire, on se préparait, au contraire, à l'unir au futur évêché de Québec²⁴; pour contourner la difficulté, il conçut l'idée, non plus d'unir l'église entière de Québec au séminaire, mais d'y unir plutôt la seule chapelle de la Sainte-Famille, laquelle serait, à l'intérieur de la future cathédrale, réputée chapelle paroissiale²⁵. C'est pourquoi, comme l'écrit l'abbé Baillargeon, sans toutefois en fournir la raison, «la cérémonie se déroula non plus à l'autel principal, dédié à l'Immaculée-Conception [...], mais à l'autel de la sainte Famille choisie comme patronne de la paroisse»²⁶. — On voit donc que ni l'objet de l'érection, ni les bénéficiaires de l'union ne furent en 1670 exactement les mêmes qu'en 1664, si bien qu'on ne peut proprement parler, en 1670, ni d'un renouvellement, ni surtout d'une confirmation de l'acte canonique de 1664. — Et si Mgr de Laval n'unit point, en 1670, la cure de Québec au séminaire de Paris, comme la première fois, ce fut uniquement parce que, Rome n'ayant pas confirmé l'«annexion» du Séminaire de Québec à celui des Missions étrangères, il eût été outrecuidant de paraître la lui imposer dans un document officiel.

Le vicaire apostolique avait vu juste: le 9 octobre 1670, à Rome, la Consistoriale publiait un décret par lequel elle approuvait l'élévation de l'église paroissiale de Québec au rang de cathédrale, sous le titre de Saint-Louis, à la condition que le futur évêché dépendît directement du Saint-Siège²⁷. Le

24. Cela ressort de ce qui a été établi au paragraphe précédent. Voir, en particulier, la lettre de septembre 1667, les bulles non expédiées de 1668 et la lettre du 27 août 1670. — Plusieurs personnes, tant à Rome qu'à Paris, s'intéressaient aux projets de Mgr de Laval et pouvaient le renseigner sur ce qui se passait relativement à l'établissement d'un évêché à Québec.

25. Il suffit de lire l'extrait suivant, de la troisième érection, pour étayer mon affirmation: «Ideo [...] Parochiam in Ecclesiâ nostrâ Cathedrali ereximus...» (ASQ, Paroisse de Québec, 22), où Mgr de Laval affirme clairement que la paroisse est à l'intérieur de la cathédrale. Voir, pour ce qui est de 1670, la même affirmation (plus haut, note 12).

26. Ce dernier point est confirmé par Bertrand de la Tour, bien qu'il se trompe sur les circonstances qui amenèrent le changement de «titre» de la paroisse («Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec» [1761], dans *Altera nova positio*, 845).

27. ASQ, Chapitre, 196; voir aussi *Altera nova positio*, 124.

siège épiscopal était dès lors érigé, comme l'écrivait Mgr de Laval au pape Clément X, en 1672, et il ne manquait plus que les bulles, dont l'expédition fut retardée par le fait que, trop pauvre, le prélat n'en pouvait assumer le coût²⁸. Cette affaire l'avait du reste obligé de partir pour la France en 1671, d'où il ne reviendrait au Canada qu'en septembre 1675, avec le titre de premier évêque de Québec — Rome ayant finalement consenti, sur ses instances répétées²⁹, à réduire les frais de chancellerie.

«Les bulles qui érigeaient l'évêché de Québec étaient au nombre de neuf»³⁰, toutes datées du 1^{er} octobre 1674; l'une d'elles faisait état de l'église paroissiale de Québec: «quant à l'église paroissiale qui s'y trouve, sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Louis, [...] après en avoir supprimé et éteint le titre et dénomination d'église paroissiale, nous l'érigeons et la constituons à perpétuité en église cathédrale...»³¹. Cette manifestation de l'autorité apostolique avait pour effet d'annuler l'érection précédente de la paroisse par Mgr de Laval, de même que son union au Séminaire de Québec; mais, comme l'a judicieusement fait remarquer l'abbé Armand Gagné, Mgr de Laval ne supprima pas pour autant le titre d'église paroissiale de sa cathédrale³²; les marguilliers en charge continuèrent de rendre leurs comptes, comme ci-devant, pour les années 1675-1678³³; déjà curé de la paroisse, M. de Bernières le resta pendant ces mêmes années, sans renouvellement de mandat; bien plus, l'évêque de Québec écrivait au pape Innocent XI, le 13 novembre 1678, qu'il avait uni le Séminaire de Québec, dépendant de celui des Mis-

28. *Altera nova positio*, 124s.

29. *Ibid.*, 125, 128, 129, 129-131, 131s.

30. Armand Gagné, «Appendice: Pièces relatives à l'érection de l'évêché de Québec», dans Campeau, *op. cit.*, 95.

31. *Ibid.*, 111 (texte latin), 119 (texte français, traduction de l'abbé Armand Gagné).

32. *Ibid.*, 102. — Mgr J.-Olivier Briand en faisait aussi la remarque en 1771 (AAQ, registre C, 263).

33. Auguste Gosselin, *Henri de Bernières, premier curé de Québec* (Québec, Dussault & Proulx, 1902), 182. — Une fois au moins la reddition des comptes se fit «en la salle du séminaire» (*loc. cit.*), lequel continuait manifestement d'administrer la paroisse.

sions étrangères de Paris, à la paroisse de Québec, érigée sous le vocable de la Sainte-Vierge, et qu'il lui en avait confié l'administration³⁴. Deux semaines plus tôt, en effet, — le 30 octobre 1678, — le prélat avait érigé, pour la troisième fois, la paroisse de Québec, de nouveau sous le titre de la Sainte-Famille³⁵.

Pour comprendre les raisons de cette troisième érection de la paroisse de Québec, il faut d'abord se rappeler que Mgr de Laval ne tint aucun compte de la «suppression» et «extinction» de la dite paroisse; puis il faut évoquer brièvement le contexte dans lequel il y procéda. Depuis le retour du prélat à Québec, en septembre 1675, le roi et Colbert, le gouverneur et l'intendant le pressaient d'ériger des cures «fixes», dont les titulaires percevraient directement les dîmes, et les considéraient comme leurs biens propres: tout cela allait à l'encontre des conceptions de Mgr de Laval, exprimées dans l'acte de création du Séminaire de Québec et approuvées, en avril 1663, par le roi lui-même. L'évêque défendit courageusement ses positions, discuta avec les autorités coloniales, mais dut finalement céder, peu avant son départ pour la France, en novembre 1678³⁶. Le même jour, 30 octobre 1678, il érigea plusieurs cures³⁷, «surtout d'après le désir qu'en a témoigné Sa Majesté très chrétienne, Louis XIV, roi de France», — la précision est à noter! — et «sous notre entière juridiction et celle de nos Successeurs Évêques de Québec». Dans chacune de ces paroisses, il nomma un curé («dont l'élection, la nomination, la collation et la provision appartiendra [ient] à nous et à nos successeurs»), et lui adjugea et assigna «toutes les dîmes de quelque espèce qu'elles [fussent], toutes oblations quelconques faites pendant la messe et tous les autres droits parochiaux qui pour-

34. *Altera nova positio*, 137.

35. ASQ, Paroisse de Québec, 22.

36. Sur cette question, voir Vachon, *op. cit.*, 48s., 51s.

37. Dont trois à la côte de Beaupré, qui furent dotées d'un régime particulier (ASQ, Paroisses diverses, 76).

r[aient] être par nous établis et réglés»³⁸. À Paris, en 1678-1679, Mgr de Laval tenta de convaincre Louis XIV et son entourage de la justesse de ses vues; il échoua, et, par un édit de mai 1679, le roi ordonna que «les dixmes, outre les oblations et les droits de l'Eglise», appartiendraient à l'avenir au curé de la paroisse «où il est et où il sera[it] établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant»³⁹.

Mgr de Laval n'était que vicaire apostolique quand il érigea la paroisse de Québec en 1670, comme il l'écrit lui-même dans l'acte d'érection de 1684⁴⁰ — lequel nous éclaire sur les raisons de la troisième érection. Or, un vicaire apostolique ne pouvait avoir aucun successeur⁴¹. Une fois devenu évêque en titre, il y avait donc lieu, soit qu'il y eût pensé lui-même, soit, plus vraisemblablement, qu'on l'y eût incité⁴², qu'il érigeât de nouveau la cure de Québec, puisqu'il est du devoir des évêques, affirme-t-il, de créer des paroisses et de les pourvoir de pasteurs, *non seulement pendant le cours de leur vie, mais même, quand cela est possible, à perpétuité, par la succession ininterrompue de prêtres* capables et dignes des fonctions curiales⁴³. C'est là que réside l'explication de cette troisième érection: il eût été impensable, quand des paroisses de campagne étaient érigées de par la volonté royale et selon toutes les exigences canoniques, que le titre de la paroisse de Québec pût

38. Toutes les citations qui précèdent, dans ce paragraphe, ont été traduites du latin par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, *Mandements des évêques de Québec*, I (Québec, 1887), 49s.

39. ANQ-Q, Ins. Cons. souv., I, 79s.; *Édits, ord.*, I, 231-233.

40. ASQ, Paroisse de Québec, 24. — L'acte d'érection de 1678 ne comporte aucune justification (*ibid.*, 22).

41. «La qualité de Vicaire Apostolique, par elle-même, & par sa nature, ne comporte pas qu'on puisse y attacher aucun droit réel & perpétuel; ce n'est pas un titre, mais une simple commission passagère, [...] dans laquelle on ne succède proprement à personne, & l'on n'a aucun successeur.» (ASQ, Séminaire 1,7.)

42. Du moins trouve-t-on, dans l'acte d'érection, la formule suivante: «*accedente preasertim desiderio Christianissima Majestatis*» («pour répondre au désir de Sa Majesté Très Chrétienne»). — Il semble que, pour l'érection de la cure de Québec, dotée d'un curé amovible et unie au Séminaire de Québec, selon son désir, Mgr de Laval aurait pu se dispenser de cette précaution, qui s'appliquait mieux dans les autres cas d'érections. C'est pourquoi je crois vraisemblable que l'on ait exercé quelque pression sur lui, le prélat étant, du reste, très souvent oublieux quand il s'agissait de formalités juridiques.

43. ASQ, Paroisse de Québec, 24. (Traduction large du latin.)

être contesté. — Quant aux autres dispositions de cet acte, il unissait la cure au Séminaire de Québec, habilitait le supérieur de cette institution à nommer ou à démettre le curé⁴⁴, et assignait à ce dernier et aux autres prêtres (du séminaire) les dîmes et oblations diverses.

Reste la quatrième érection, la plus facile à expliquer. Le 6 novembre 1684, Mgr de Laval avait officiellement créé le chapitre de Québec, entièrement formé de prêtres de son séminaire⁴⁵. Or, en vertu d'une des bulles publiées par Clément X pour l'érection de l'évêché de Québec, l'évêque devait veiller «à ce que la desserte des âmes de l'église paroissiale supprimée [fût] assurée par l'actuel recteur [curé], sa vie durant⁴⁶ [...], et, après sa mort, par le détenteur d'une dignité, d'un canonicat ou d'une prébende de ladite église de Québec, ou par un autre prêtre de la même église, approuvé par [l'évêque], l'un alternant avec l'autre toutes les semaines, ou encore, de la façon qui paraîtra[it] la plus appropriée à l'évêque»⁴⁷. C'est ainsi que, aussitôt nommés, les chanoines se trouvèrent chargés «par tour» (c'est-à-dire à tour de rôle) de la desserte de la paroisse; or, le 13 novembre 1684, — une semaine exactement après son établissement, — alléguant que «le petit nombre des Dignitez Chanoines prebendez et austres prestres de la dite Eglise Cathedrale» était «incompatible avec l'assistance assidue qu'ils [devaient] aux divins offices et avec L'administration du Spirituel et du temporel du dit Chapitre», celui-ci démissionnait tout bonnement de la cure de Québec⁴⁸. Officiellement, la paroisse n'avait plus de desservants; dès le lendemain, 14 novembre, l'évêque l'érigeait de nouveau, à seule fin d'en confier l'administration au Séminaire de Québec, qui

44. Bien qu'en note il réfère le lecteur au seul acte de 1684, Baillargeon, par sa façon de s'exprimer, laisse croire que, dès 1678, la nomination et la destitution du curé appartenaient au supérieur «avec son conseil», ce qui n'était pas le cas (*op. cit.*, 64).

45. ASQ, Séminaire 15, 37; *Mandements des évêques de Québec*, I, 129-133.

46. Le curé, M. de Bernières, ayant été nommé doyen du chapitre, cette clause n'eut, dans les faits, aucune incidence.

47. Gagné, *op. cit.*, 112 (texte latin), 120 (traduction par l'abbé Gagné).

48. ASQ, Paroisse de Québec, 23; voir aussi ASQ, Chapitre, 207.

en recevrait tous les revenus et dont le supérieur, avec son conseil, nommerait et remplacerait, le cas échéant, le curé, qui ne pourrait «résigner» son office ou «en disposer» que par «une démission pure et simple entre les mains du dit supérieur»⁴⁹. — Cette dernière érection de la paroisse de Québec fut confirmée par le roi, dans ses lettres patentes (d'une portée plus générale⁵⁰) d'octobre 1697⁵¹.

Si je me suis attardé à débrouiller cette question de la quadruple érection de la cure de Québec, c'est parce que, d'une part, personne, jusqu'ici, n'y était parvenu⁵², et que, d'autre part, l'union de la «cure et paroisse» au séminaire était une partie essentielle du plan de Mgr de Laval de bâtir son Église autour du Séminaire de Québec.

Mgr de Laval, en effet, considérait l'église paroissiale et cathédrale de Québec comme un lieu privilégié où les séminaristes pouvaient se préparer à l'exercice des fonctions ecclésiastiques, ainsi qu'il l'expliquait au pape au mois de novembre 1665⁵³. Le 9 juin 1687, encore, il écrivait de Paris, à ses collaborateurs du Séminaire de Québec, qu'il avait «toujours envisagé» la cure de Québec «comme Le plus Important et absolument nécessaire pour Leducation des enfans»⁵⁴.

49. ASQ, Paroisse de Québec, 24.

50. Il y est aussi question des relations du chapitre avec l'évêque (Mgr de Saint-Vallier) et du partage des revenus des abbayes de France assignées à l'Église canadienne.

51. ASQ, Séminaire 15, 57.

52. Parlant de la paroisse de Québec, l'abbé Honorius Provost, par exemple, écrit qu'elle ne reçut sa première érection officielle que le 15 septembre 1664. Nous disons bien, ajoute-t-il, sa première érection. Car, pour étrange que cela puisse être, on ne reconnaît pas moins que [sic] trois autres érections postérieures de la même cure, faites par Mgr de Laval [...]. Les raisons de cette multiplication demeurent assez obscures. («Le système des cures au Canada français», *Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 1947-48, 22.)

53. *Altera nova positio*, 102.

54. ASQ, Lettres N, 87, p. 7. — S'il fallait y insister, un document de 1693, de la main de M. de Maizerets, apporterait une preuve supplémentaire: «Monseigneur L'ancien [Laval] considérant que [...] il falloit une eglise au seminaire pour y faire ses fonctions, et former Les Jeunes ecclesiastiques, fist l'union de la Cure au seminaire» (ASQ, Paroisse de Québec, 128a).

Tout se tenait dans le grand projet du vicaire apostolique, tout y était organiquement lié. On le verrait mieux encore peu après la fondation du petit séminaire, en 1668. La cure de Québec, en tout cas, ne serait pas moins essentielle à la formation des «enfants» qui le fréquenteraient qu'à celle des clercs du grand séminaire, inauguré dès 1663.

André Vachon